



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 - ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu Mme DELAFOND président de séance pour le vote des Comptes Administratifs 2011.**

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA VILLE

- **Le Conseil Municipal, à la majorité,**
(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)
a voté le Compte Administratif 2011 de la Ville.

Le compte peut être consulté au Secrétariat Général de la Mairie.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2011 DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 14, les résultats d'exploitation de l'exercice 2010 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

Au vu du Compte Administratif 2011,

- **Le Conseil Municipal, à la majorité,**
(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)
a décidé d'affecter au budget 2012 les sommes suivantes :

Sur l'excédent de 597 165,32 € de la section d'exploitation, 135 550,46 € sont affectés en recettes d'investissement à l'article 1068 et le reste en report à nouveau à l'article 002.

Sur le déficit de 315 670,77 € de la section d'investissement, la même somme est reportée à l'article 001, excédent d'investissement.

4 et 5 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 LOTISSEMENTS – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

- **Le Conseil Municipal, à la majorité,**
(5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia)
a voté les Comptes Administratifs 2011 :
- lotissements Four Brûlé et Briqueterie
- panneaux photovoltaïques

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

6 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE – LOTISSEMENTS - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les comptes de gestion 2011 de la Ville, des lotissements Four Brûlé, Briqueterie, panneaux photovoltaïques**

dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2011.

7 - VOTE DES TAUX

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé les taux des contributions directes pour 2012 ainsi qu'il suit :**

- Taxe d'Habitation 14,60 %
- Foncier Bâti 27,40 %
- Foncier Non Bâti 59,18 %

8 - BUDGET PRIMITIF 2012 VILLE

- **Le Conseil Municipal, à la majorité, (5 abstentions : M. Bonnamy, Mme Chomienne, M. Dehureaux, Mme Pavie, M. Garcia) a approuvé le Budget Primitif 2012 de la Ville.**

Le budget peut être consulté au Secrétariat de la Mairie.

8.1 - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le tableau des effectifs 2012.**

8.2 à 8.5 - DELIBERATIONS BUDGETAIRES ANNUELLES

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**
- ▶ **a voté un crédit de 70 € par agent** pour l'achat de vêtements et chaussures de travail au personnel des services techniques soumis au règles de sécurité du travail dans la limite du crédit alloué.
 - ▶ **a décidé :**
 - **de reconduire pour 2012 le dispositif chèque CADHOC.**
 - **de fixer la valeur du chèque CADHOC à 70 € par agent.**
 - **d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention à intervenir avec la société Chèques CADHOC.**
 - ▶ **a inscrit au titre du budget 2012, un crédit de 136 541,69 €** destiné à verser au personnel communal de la ville de Château-Renault un complément de rémunération (13^{ème} mois).
 - ▶ **a décidé d'inscrire des crédits** pour le règlement de cotisations et participations à autres contingents.
 - ▶ **a décidé de verser une subvention d'exploitation au CCAS de 190 000 €.**
 - ▶ **a voté les subventions aux associations pour l'année 2012.**

8.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

- **Le Conseil Municipal, à la majorité** (1 abstention : M. GARCIA), **a approuvé le tableau 2012 des subventions accordées aux associations sportives. Le montant s'élève à 20 625 € et correspond à la première partie de l'enveloppe votée (47 700 €).**

9 et 10 - BUDGET PRIMITIF 2012 **LOTISSEMENT FOUR BRULE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les Budgets Primitifs 2012 :**
 - lotissement Four Brûlé
 - panneaux photovoltaïques

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

11.1 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 **DES SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les Comptes Administratifs 2011 des services annexes Eau et Assainissement.**

Les comptes peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

11.2 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2011 DU RECEVEUR MUNICIPAL **SERVICES ANNEXES EAU - ASSAINISSEMENT**

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les comptes de gestion 2011 des services annexes Eau - Assainissement**
dressés par le Receveur Municipal, dont les résultats sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs 2011.

11.3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2011 SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M 49 afférente aux services de l'eau et de l'assainissement, les résultats d'exploitation de l'exercice 2010 doivent être affectés par délibération du Conseil Municipal.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter les résultats des services d'Eau et d'Assainissement comme suit :**

E A U

Section d'Exploitation

Résultat excédentaire	125 873,12 €
Excédent antérieur	328 667,70 €
Excédent cumulé	454 540,82 €

Section d'Investissement

Résultat excédentaire	134 183,32 €
Excédent antérieur	65 786,84 €
Déficit cumulé	68 396,48 €

Compte tenu des restes à réaliser dépenses de 68 998,14 €, il faut affecter une partie de l'excédent d'exploitation à l'article 1068 de la section d'investissement pour 137 394,62 € et le solde, 317 146,20 € en report à nouveau.

ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

Résultat déficitaire	29 077,74 €
Excédent antérieur	89 217,67 €
Excédent cumulé	118 295,41 €

Section d'Investissement

Résultat excédentaire	20 766,41 €
Excédent antérieur	136 373,99 €
Excédent cumulé	115 607,58 €

Malgré les restes à réaliser dépenses de 2041 €, l'excédent d'exploitation peut être reporté en fonctionnement pour 118 295,41 € sans affecter de crédits en section d'investissement.

11.4 - AMORTISSEMENTS EAU – ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le tableau des amortissements 2012 des services annexes Eau – Assainissement.**

11.5 - BUDGET PRIMITIF 2012 SERVICES EAU – ASSAINISSEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les Budgets Primitifs 2012 des services Eau & Assainissement.**

Les budgets peuvent être consultés au Secrétariat Général de la Mairie.

12 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU RESEAU FERRE DE FRANCE

Désormais, le montant de la redevance triennale due pour occupation du domaine public (pour le réseau d'adduction d'eau potable) devra être réglé à un nouveau gestionnaire : NEXITY SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant au contrat et a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer celui-ci.**

13 – AMENAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE ENTRE LE QUARTIER DE BEL-AIR ET LA GARE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à demander une subvention au titre des amendes de police pour le projet de liaison cyclable entre le quartier de Bel-Air et la gare.**

14 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé la création d'un poste d'Adjoint Administratif 25/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2012, au service accueil de la mairie.**

15 – CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL APS 1^{ère} CLASSE

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé la création d'un poste d'Educateur Territorial Principal APS 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2012.**

16 – FORMATIONS DU PERSONNEL

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé M. le Maire ou un Adjoint à signer les conventions de formations à intervenir.**

- Formations bureautiques : 1 040 €
- Formation restauration collective : 600 €

17 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS SPECIALISE DU CREIA CENTRE

La commune accueille actuellement au service espaces verts un apprenti du Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé du CREAI Centre.

Dans le cadre de ce contrat d'apprentissage une action d'accompagnement « aide à l'insertion », financée par le FIFPH, a été mise en place.

Cette action de 30 heures débute en mai 2012 et se termine le 25 juillet 2012.
Elle s'élève à 1 260 €.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention annuelle 2011-2012 de mise en œuvre d'une action d'accompagnement et à régler la facture à intervenir établie en fonction du nombre d'heures d'intervention.**

18 – RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION DE CIMETIERE

Un administré a acquis, suivant un acte en date du 27 avril 1982, dans le nouveau cimetière, une concession de 50 années, N° Carré B Rang 5 Emplacement 64, acte N° 64, aujourd'hui vide de toute sépulture.

Ce dernier a déclaré le 6 janvier 2012 la rétrocession de cette concession à la Ville de Château-Renault, moyennant le remboursement par la commune de la somme de 25,62 €, représentant le prix de l'acquisition (91,47 €) auquel il convient de soustraire le prix correspondant à la période de pleine propriété (29 ans)

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**
 - . a autorisé le remboursement de la somme de 25,62 €.
 - . a repris la concession Carré B Rang 5 Emplacement 64 au nom de la Ville.

19 – DUREES D'AMORTISSEMENT

Conformément à la comptabilité M 14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1997, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues d'amortir les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé les durées d'amortissement.**

20 - RAPPROCHEMENT DES SOCIETES SFR ET VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL : AVENANT N°1 AU MARCHE

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le groupe Vivendi envisage de créer un Pôle Télécommunication de premier ordre autour de SFR.

Pour cela, une opération de rapprochement entre la société SFR et la société Vivendi Télécom International (toutes deux filiales à 100 % de Vivendi) est en cours.

- **Le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché qui a pour objet d'agréer et de formaliser le transfert du marché vers VTI, entité absorbante.**

21 – SOIREE CONCERT DU 30 MARS 2012 : TARIFS BILLETTERIE ET BUVETTE

Dix adolescents de Château-Renault bénéficient de l'accompagnement des animateurs du Service Animation & Jeunesse pour l'organisation d'un séjour à Paris du 24 au 27 avril 2012.

Afin de permettre l'autofinancement de leur projet, les jeunes organisent une soirée concert le vendredi 30 mars 2012.

- ➔ **Le Conseil Municipal à l'unanimité, s'est prononcé sur les tarifs de la régie de recettes « Animation et Vie des quartiers » :**
 - 200 billets d'entrée d'une valeur unitaire de 4 €.
 - 200 billets boisson et pâtisserie d'une valeur unitaire de 1 €.

Fait à Château-Renault, le 21 mars 2012

Le Maire,
Michel COSNIER